



VILLE DE LEVALLOIS

Caisse des Écoles

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**DÉLIBÉRATION N° 20**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**  
■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Approbation du règlement intérieur de la ludothèque.

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	8

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le quinze septembre s'est réuni le quatre octobre deux mille vingt-deux sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles

**Etaient présents :**

Madame Marie COMBELLE, Madame Mélissa VARCHOSAZ, Madame Karine VILLY, représentant le Conseil Municipal,

Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Julie EBMEYER, Madame Mélanie ROLLAND, administrateurs,

Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école élémentaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

*Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.*

**Étaient Représentés :**

Madame Valérie FOURNIER par Madame Laurence BOURDET-MATHIS  
Madame Martine ROUCHON par Madame Karine VILLY  
Madame Nathalie CUNEAZ Par Madame Mélanie ROLLAND

Accusé de réception en préfecture  
092-269200770-20221004-20-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2022  
Date de réception préfecture : 06/10/2022

# APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA LUDOTHEQUE

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, réuni en séance le 4 octobre 2022,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité d'élaborer un règlement intérieur pour le fonctionnement de la ludothèque.

## DÉCIDE

- Article 1<sup>er</sup> : D'approuver le règlement intérieur de la ludothèque joint à cette délibération
- Article 2 : Ce règlement est applicable à compter du 4 octobre 2022
- Article 3 : La présente délibération et le règlement seront affichés dans l'enceinte et sur le site internet de la Ludothèque.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire  
déléguée à la Vie scolaire  
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles

Accusé de réception en préfecture  
092-269200770-20221004-20-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2022  
Date de réception préfecture : 06/10/2022